



RÉPUBLIQUE D'OUGANDA

FAITS MARQUANTS DU DEUXIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION PAYS À
DISCUTER LORS DU 27^{ÈME} SOMMET DU FORUM DU MAEP

ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE : JANVIER 2018



Le Premier Ministre Ougandais, Son Excellence Dr Ruhakana Rugunda, a officiellement accueilli la MEP du MAEP et lancé le 2^{ème} processus d'Évaluation Pays en Ouganda dirigé par Mgr Dinis Sengulane, membre du Panel des Éminentes Personnalités du MAEP et Chef de délégation de la mission en Ouganda.



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE.....	1
3. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES	3
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....	5
5. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	7
6. BONNES PRATIQUES, QUESTIONS TRANSVERSALES ET CONCLUSION GÉNÉRALE.....	9



1. INTRODUCTION

- i. L'Ouganda est l'un des pays pionniers à adhérer au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) à sa création en 2003. Le MAEP a été créé à la suite de la Déclaration d'Abuja (9 mars 2003) en tant qu'instrument d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs des politiques et des pratiques dans les domaines politiques, économiques, de la gouvernance d'entreprise et du développement socio-économique.
- ii. Le présent rapport porte sur la gouvernance de l'Ouganda dans les quatre domaines suivants :
 - Démocratie et bonne gouvernance politique
 - Gouvernance et gestion économiques
 - Gouvernance d'entreprise
 - Développement socio-économique.

2. DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE POLITIQUE

- i. Le MAEP, en tant que système, est convaincu que la qualité de la démocratie et de la gouvernance politique dans un pays détermine ses perspectives de développement socio-économique. Depuis son évaluation par le MAEP en 2008, l'Ouganda a fait montre de son attachement aux normes de gouvernance internationales et régionales, comme en témoigne sa ratification et son adoption de plusieurs de ces normes. Le pays a également fait des progrès significatifs dans l'institutionnalisation des mécanismes visant à promouvoir la démocratie constitutionnelle, à protéger les droits politiques, économiques et socio-culturels de son peuple, et en particulier les groupes vulnérables de la société. L'Ouganda a également mis en place des institutions et promulgué des lois pour lutter contre la corruption. Cependant, un certain nombre de normes ne sont toujours pas ratifiées et, dans certains cas, l'appropriation des normes ratifiées exige également beaucoup plus de travail. Il est encourageant de constater que, comme le montre l'accent mis sur la gouvernance dans Vision Ouganda 2040, le gouvernement reste attaché à la cause de la bonne gouvernance à long terme.
- ii. Dans le même temps, le RAEP 2017 et nos propres recherches et consultations auprès du public ougandais sur le terrain révèlent que l'Ouganda continue de faire face à des défis importants, nouveaux et anciens, défis que nous avons regroupés en quatre grandes catégories :
 - La concurrence équitable pour l'accès au pouvoir politique qui intègre entre autres questions la promotion de l'égalité des chances entre les différents partis politiques, le respect de l'État de droit et la suprématie de la Constitution; le financement équitable des partis politiques et des processus électoraux, ainsi que l'indépendance de la commission électorale;
 - Un pouvoir exécutif dominant et de faibles mécanismes d'équilibre des pouvoirs qui comprend, entre autres questions, l'indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif (c.-à-d. la mesure dans laquelle ces deux pouvoirs sont autonomisés sur les plans administratif et financier pour exercer leurs pouvoirs et contrer ou enrayer les potentiels excès de l'Exécutif); et l'indépendance des institutions qui font la promotion de la démocratie (il s'agit de savoir si elles sont autonomisées pour superviser ces trois pouvoirs)
 - La gestion de la diversité, notamment le genre, les groupes ethniques, les réfugiés, les migrants économiques, ainsi que l'intégration des étrangers en général; et
 - l'état du service public, notamment son efficacité, son niveau de décentralisation, sa réactivité, sa transparence, etc., et les défis auxquels les institutions de lutte contre la corruption sont confrontées dans le pays
- iii. Ces quatre préoccupations sont essentielles pour l'état de la démocratie et la politique de gouvernance en Ouganda aujourd'hui, car elles touchent aux objectifs du domaine thématique tels qu'ils sont énoncés dans le document des objectifs, normes critères et indicateurs du MAEP. Ce document est un guide utile dans la rédaction du présent rapport.
- iv. L'Ouganda a défini les règles fondamentales en matière de concurrence équitable pour l'accès au pouvoir

politique dans sa constitution de 1995 et est devenu un acteur engagé aux niveaux continental et mondial en souscrivant aux normes et codes de nature constitutive comme la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et des entreprises, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, entre autres. Le pays a également créé des institutions qui font la promotion de la démocratie, dont la Commission ougandaise des droits de l'homme, l'IGG et le Vérificateur général. Ses élections qualifiées de pluralistes et régulières ont toujours été perçues comme justes et transparentes depuis 1996.

- v. Toutefois, il demeure des non-dits au sujet de la concurrence en matière de conquête de pouvoir en Ouganda. D'autres préoccupations ont été exprimées dans plusieurs domaines comme le financement des partis politiques, l'accès aux médias publics et l'excès de zèle dans la mise en application de la loi sur l'ordre public et la gestion d'une façon qui a rétréci l'espace politique dans le pays, à travers la restriction de la liberté d'expression et d'association. Après une étude approfondie des faits sur le terrain, le Panel recommande, entre autres, que le gouvernement revioie la formule de financement des partis politiques pour assurer l'impartialité et l'équité, en insistant moins sur la représentation des partis au Parlement et plus sur le financement à la base.
- vi. Le débat en cours sur la levée de la limite d'âge constitutionnelle pour l'élection à la présidence de la république est tout aussi important. Même si cette question n'a été mentionnée nulle part dans le RAEP 2017 de l'Ouganda, la MEP a appris dès son arrivée dans le pays que cette question était la plus brûlante dans le pays en ce moment. La question a été déclenchée par une proposition de loi qui cherchait, entre autres, «à examiner les conditions d'éligibilité d'une personne candidate à l'élection présidentielle ou à la présidence d'une région en vertu des articles 102(b) et 183(2) et la conformité à l'article 1 qui donne au peuple ougandais le droit absolu de définir le mode par lequel il devrait être gouverné et aux articles 21 et 32 qui interdisent toute forme de discrimination basée sur l'âge ou d'autres facteurs.» Malgré le fait que la motion parlementaire était une proposition de loi, cette initiative a naturellement été comprise comme devant permettre au Président en exercice, S.E.M. Yoweri Museveni, de se porter candidat aux prochaines élections en 2021, où il aura environ 77 ans. En s'inspirant de l'approche admirable prise par la REP 2008 sur une question relative à la modification de la constitution pour porter la limite du mandat présidentiel à deux mandats au maximum ayant une durée de cinq ans chacun, le Panel recommande cette fois-ci au gouvernement de garantir que le débat en cours se déroule conformément aux principes et à l'esprit de l'État de droit et du constitutionnalisme.
- vii. Contrairement à la séparation des pouvoirs qui est si bien définie dans la constitution de l'Ouganda et dans d'autres lois, l'on a l'impression que l'Exécutif est abusivement dominant dans le pays. La MEP note que, même si l'Ouganda a fait de la séparation des pouvoirs un élément essentiel de son système de gouvernance, la domination de l'Exécutif et l'affaiblissement du système d'équilibre des pouvoirs qui en résultent deviennent une sérieuse préoccupation.
- viii. Le législatif et le judiciaire subissent la domination de l'Exécutif de plusieurs manières, partant de l'utilisation par ce dernier de son pouvoir budgétaire pour affaiblir le judiciaire au déploiement visible de l'armée pour contraindre les membres du parlement à agir d'une certaine manière. La MEP a relevé les énormes contraintes que font subir le manque de ressources humaines et financières aux institutions qui font la promotion de la démocratie en Ouganda, en l'occurrence, la Commission ougandaise des droits de l'homme qui éprouve des difficultés dans l'exercice de ses mandats constitutionnels. Le Panel recommande en conséquence au gouvernement de garantir l'indépendance financière et administrative et la capacité légale du judiciaire, du législatif, ainsi que d'autres institutions faisant la promotion de la démocratie en Ouganda afin de leur permettre d'exercer leurs pouvoirs avec efficacité et efficience.
- ix. L'Ouganda a fait des efforts considérables dans la gestion de sa diversité à travers l'article III (ii) de la constitution conformément aux objectifs nationaux et Principes directeurs de la politique de l'État, qui stipulent que «tous les efforts doivent être consentis pour intégrer tous les peuples de l'Ouganda tout en reconnaissant l'existence de leur diversité ethnique, religieuse, idéologique, politique et culturelle». L'Ouganda a également ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui garantit les droits culturels, économiques et sociaux à tous les citoyens. Cependant, la MEP trouve que les groupes ethniques minoritaires tels que les Batwa, les Banyabutumbi, les Basongora, les Shana, les Tepeth et les Venoma se sentent marginalisés dans le pays. La MEP relève que cet aspect peut être à l'origine de conflits si ce malaise social perdure, car il pose des défis à la gestion inclusive de la diversité dans le pays.

Le Panel recommande au gouvernement d'accorder la priorité au renforcement des capacités des institutions mandatées pour promouvoir et protéger les droits des minorités ethniques.

- x. L'Ouganda a aussi fait de grands progrès dans la protection et la promotion des droits des femmes en promulguant plusieurs lois et en mettant en place plusieurs institutions. Toutefois, la MEP constate qu'il existe un certain nombre de lois discriminatoires à l'égard des femmes, qui sont trop souvent mises en pratique dans la législation, et que trop de pratiques culturelles et religieuses sont défavorables aux femmes et continuent à freiner les progrès de la parité et l'égalité entre les sexes. Le Panel recommande par conséquent au gouvernement de mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation à travers le pays, surtout dans les zones rurales, sur les droits constitutionnels et juridiques de la femme, ainsi que sur les implications légales des pratiques traditionnelles qui violent les droits humains et juridiques de la femme. De plus, le Panel a invité le gouvernement à revoir et à abroger les clauses discriminatoires à l'égard des femmes dans la législation, notamment, la loi foncière, la loi sur l'enregistrement des titres, la loi sur les institutions de microdépôts et la loi sur le mariage.
- xi. L'Ouganda a une population jeune et un inquiétant taux de chômage des jeunes de 83 %. Le gouvernement a également fait des efforts remarquables pour réduire le chômage des jeunes à travers des projets d'entreprises et des programmes d'entrepreneuriat axés sur la jeunesse. Toutefois, l'Ouganda attend encore de voir les résultats de ces mesures, car la plupart des jeunes scolarisés peinent à trouver du travail du fait de l'inadéquation entre leur formation et les compétences recherchées sur le marché de l'emploi. Le Panel recommande au gouvernement d'établir un partenariat avec le secteur privé dans les institutions d'enseignement supérieur afin de doter les jeunes des compétences liées à l'emploi, à travers une actualisation des programmes d'enseignement et des modèles d'apprentissage.
- xii. L'Ouganda a été félicité à juste titre dans le REP 2008 pour le transfert des pouvoirs et des services publics aux gouvernements locaux, même si cela a accru les défis financiers du gouvernement central. La MEP a, cette fois-ci, perçu un possible basculement vers la recentralisation du fait de l'extrême dépendance des conseils municipaux locaux du gouvernement central. L'incapacité des gouvernements locaux à générer des revenus a été présentée comme la principale difficulté, laquelle est aggravée par la création de nouveaux districts qui viennent encore diminuer le peu de ressources mises à la disposition des gouvernements locaux. Cet état des choses a réduit la capacité des gouvernements locaux à fournir les services publics de manière rentable et efficiente. Le Panel recommande donc au gouvernement de revoir la formule de financement des gouvernements locaux pour s'assurer que le niveau de gouvernement reste satisfaisant.
- xiii. Le REP de 2008 avait constaté la généralisation de la corruption, une conclusion qui demeure valide à ce jour. Ce n'est pas du tout l'inertie du gouvernement qui en est la cause; au contraire, il s'agit ici d'un problème tellement profond que l'on ne saurait résoudre avec les mesures qui ont été prises jusque-là. Le Panel recommande par conséquent au gouvernement de changer d'approche et de s'attaquer à la source du problème à travers des campagnes soutenues, systématiques et bien planifiées afin de changer les attitudes et les valeurs sociales vis-à-vis de la corruption.
- xiv. Dans l'ensemble, l'Ouganda a maintenu son engagement à poursuivre l'amélioration de sa démocratie et sa gouvernance politique en promulguant des lois appropriées, en mettant en place des institutions et en créant un environnement propice à la démocratie. Toutefois, le défi de la mise en œuvre persiste. En effet, en ce moment clé de son histoire, l'Ouganda ne dispose pas de suffisamment de ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre totale de ses politiques. C'est la raison pour laquelle ce pays a besoin du soutien de tous ses partenaires au sein et en dehors du MAEP.

3. GOUVERNANCE ET GESTION ÉCONOMIQUES

- xv. Depuis le REP 2008, l'Ouganda a enregistré des résultats économiques globalement impressionnants, ce qui lui a permis d'intégrer le cercle restreint des pays dont l'économie a connu la croissance la plus rapide du monde au cours de la dernière décennie. L'une des réalisations des plus remarquables de l'Ouganda au cours de cette période est la formulation de sa politique de développement, baptisée Vision Ouganda 2040, qui est un plan de développement sur 30 ans en cours de mise en œuvre à travers une série de six plans nationaux de développement (PND), d'une durée de cinq ans chacun. Le PND II de l'Ouganda est en cours de mise en œuvre et s'étend des années 2015/16 aux années 2019/20. Il convient

- d'indiquer que l'adoption et la mise en œuvre par le pays des politiques et programmes économiques dûment étayés, prévisibles et transparents ont manifestement rapporté des dividendes économiques.
- xvi. En même temps, l'Ouganda connaît toujours de taux élevés de pauvreté et de chômage, affiche très peu d'enthousiasme pour la transformation structurelle et continue de faire face à plusieurs défis dans le domaine de la gestion macroéconomique traitée dans le présent rapport sous quatre axes généraux énumérés ci-dessous :
- a. La faible capacité institutionnelle à développer et à mettre en œuvre les politiques économiques;
 - b. La mauvaise gestion des finances publiques et l'incidence élevée de la corruption;
 - c. La faible mobilisation des ressources domestiques et l'usage abusif des mesures incitatives réglementaires pour attirer spécialement l'investissement étranger; et
 - d. La faible diversification de l'économie et la faible valeur ajoutée.
- xvii. En matière d'emploi, l'économie ougandaise repose en grande partie sur le secteur agricole (celui-ci occupe 72 % de la population économiquement active), alors que les secteurs des services et de l'industrie manufacturière contribuent fortement au PIB de l'Ouganda. Le pays est passé d'un modèle économique contrôlé par l'État à un modèle économique libéralisé surtout, depuis 1992 en plaçant le secteur privé et la libre concurrence au centre de sa politique économique.
- xviii. Le gouvernement ougandais a déployé des efforts pour promouvoir la diversité et la compétitivité des exportations. Le gouvernement a libéralisé le marché du taux de change pour faciliter le commerce, notamment en procédant à la dévaluation progressive du shilling ougandais qui généralement devrait encourager le secteur des exportations. Cependant, dans le cas de l'Ouganda, la dévaluation constante du shilling n'a pas véritablement amélioré les exportations; les emprunteurs locaux continuent de faire face à des taux encore plus élevés dans le remboursement des fortes dettes étrangères.
- xix. Vu que la saine gestion des ressources de l'État est essentielle au développement durable, le gouvernement ougandais a déployé des efforts soutenus pour garantir la transparence et la reddition des comptes dans ce secteur. Cependant, tous ces efforts n'ont pas produit les résultats escomptés, du fait de la corruption généralisée dans le pays et de ce qui apparaît aux yeux des parties prenantes comme l'insuffisante volonté politique manifeste de livrer un combat sans merci contre ce fléau. La MEP a relevé que maints efforts ont été déployés dans la vérification des comptes de toutes les institutions étatiques dans le pays à travers le Bureau du vérificateur général (BVG), qui fait un travail louable. En l'occurrence, au 31 décembre 2016, 1 417 audits au total, dont 1 323 audits financiers, 83 enquêtes criminalistiques, huit audits d'optimisation des ressources et trois audits spécialisés, ont été effectués et ont fait l'objet des rapports. À la même date, 802 audits financiers et trois audits d'optimisation des ressources étaient en cours. Toutefois, la MEP a également trouvé que les contraintes financières faisaient obstacle à la performance du BVG dans l'audit des services gouvernementaux locaux et des établissements scolaires.
- xx. La performance en matière de mobilisation des ressources domestiques en Ouganda s'est nettement améliorée depuis la création de l'Autorité fiscale ougandaise (URA) le 5 septembre 1991, la plus ancienne autorité fiscale en Afrique subsaharienne. Aussi, le gouvernement a introduit diverses réformes en vue d'accroître ses recettes fiscales. Toutefois, le rapport impôt-PIB a stagné entre 12 % et 14 % et l'Ouganda reste l'un des plus grands bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) dans le monde, où le taux APD-PIB avoisine les 10 %. Cet état des choses a eu un impact sur la mise en œuvre de plusieurs politiques gouvernementales, notamment la mise à disposition des ressources aux gouvernements locaux. La MEP a aussi trouvé que l'Autorité fiscale ougandaise doit davantage renforcer ses capacités pour être capable de déceler, enrayer et dissuader l'évasion fiscale pratiquée par les personnes les plus puissantes du pays, les grandes entreprises et les multinationales. L'URA devrait aussi développer des stratégies afin d'intégrer dans la mesure du possible le secteur informel dans l'assiette fiscale.
- xxi. Un autre défi est lié à l'usage abusif des mesures incitatives réglementaires arrêtées par le gouvernement dans l'optique d'attirer l'investissement étranger. Il est à noter que le solde fiscal de l'économie ougandaise indiquait une détérioration importante au cours des années, partant de -1,9 % du PIB en 2007/8 à -4,0 % en 2009/10, pour connaître une légère embellie en 2011/12 à -2,5 % avant de sombrer à nouveau à -4,9 % en 2015/16. Le Panel recommande au gouvernement de faire tout son possible pour élargir l'assiette fiscale, combler les lacunes réglementaires en matière d'évasion fiscale et de flux financiers illicites, améliorer encore sa capacité de recouvrement des impôts.

- xxii. L'Ouganda a découvert des gisements commerciaux de pétrole qu'on estime actuellement à 6,5 millions de barils. La production, une fois lancée, aura un impact significatif sur le solde fiscal du pays. Mais nous savons aussi que les recettes pétrolières peuvent s'accompagner de malaises économiques. Pour atténuer les possibles effets néfastes et mettre à profit les bénéfiques, le gouvernement ougandais a mis en place des plans détaillés pour s'assurer que toutes les recettes pétrolières sont consacrées aux dépenses d'investissement et non pas aux dépenses ordinaires du gouvernement. Certes, une telle initiative est louable, mais le Panel souhaite relever le fait que tous les pays n'ont pas géré la manne pétrolière de sorte à éviter la «malédiction de l'or noir» sur la base de la seule annonce d'un planning; les principaux défis se posent au niveau de la mise en œuvre, dès lors que l'argent du pétrole commence à entrer dans les caisses du trésor de l'État. Le Panel recommande donc au gouvernement de rester vigilant et de veiller à ce que ses politiques s'inspirent des expériences des quelques pays qui ont réussi à exploiter les recettes pétrolières pour financer le développement durable.
- xxiii. Les consultations de la MEP ainsi que des preuves évidentes suggèrent que certains secteurs de l'économie ougandaise sont très contrôlés par des entreprises étrangères. Même si cette situation ne pose pas de problème à l'économie, la MEP a eu l'impression que plusieurs Ougandais y trouvent un problème. Ainsi, du point de vue de quelques-uns, les propriétaires étrangers usent de leur pouvoir sur ces entreprises pour faire venir les travailleurs de l'étranger, accentuant de ce fait la discrimination contre les travailleurs locaux même dans les secteurs où il existe une main-d'œuvre qualifiée et abondante sur le marché local. Le Panel recommande par conséquent au gouvernement de revoir ses politiques pour ne faire venir que des travailleurs étrangers dont les compétences sont introuvables dans le pays.
- xxiv. Les investisseurs étrangers sont par ailleurs perçus comme des bénéficiaires d'un système réglementaire biaisé qui met à leur disposition toutes sortes d'exonérations fiscales temporaires et autres mesures incitatives au grand dam des investisseurs locaux, privant alors ces derniers d'une concurrence équitable et loyale. Le Panel recommande donc au gouvernement de revoir la structure de ses mesures incitatives et d'éliminer toute forme de discrimination à l'endroit des investisseurs locaux.
- xxv. Malgré les récents succès enregistrés par l'économie ougandaise, celle-ci reste en grande partie dépendante des produits de base et des matières premières. Le gouvernement, à travers sa Vision 2040, est déterminé à changer la donne et à faire passer l'Ouganda d'une nation agricole à un État moderne industrialisé d'ici à 2040. L'accent sur l'industrialisation est sans doute la meilleure option et le gouvernement mérite d'être félicité pour les efforts considérables qu'il a déployés pour atteindre cet objectif. Dans le même temps, le secteur des services connaît aussi une croissance rapide et plus accélérée que celle du secteur de l'industrie manufacturière.
- xxvi. L'une des entraves majeures à la politique d'industrialisation de l'Ouganda est l'inadéquation entre les compétences disponibles dans le pays et les besoins réels de l'industrie pour atteindre cet objectif. C'est la raison pour laquelle le Panel recommande une revue générale du système éducatif du pays impliquant tous les acteurs notamment des représentants du secteur de l'industrie et les personnes en charge de l'élaboration des politiques éducatives et de leur mise en œuvre.



4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5

- xxvii. Au cours de la période qui a suivi l'évaluation de base de l'Ouganda, l'environnement réglementaire et commercial de l'Ouganda s'est nettement amélioré. Le classement du pays comme l'indiquent divers

indices tels que l'indicateur Doing Business de la Banque mondiale, l'indice de compétitivité du Forum économique mondial et l'indice de liberté économique montrent des tendances d'amélioration progressive de 2008 à 2017.

- xxviii. Le cadre de la gouvernance d'entreprise de l'Ouganda comprend à la fois des codes facultatifs et des dispositions ayant force de loi que l'on trouve dans la loi sur les sociétés et les règlements sur la gouvernance d'entreprise pour les institutions financières. Le tableau F de la loi sur les sociétés est obligatoire pour le secteur public et contient des dispositions sur les administrateurs, les actionnaires, les registres et les rapports. Cependant, elle n'est pas entièrement conforme aux meilleures pratiques internationales. Le cadre volontaire pour la gouvernance d'entreprise a été mis en place par l'Institut de gouvernance d'entreprise de l'Ouganda et s'applique au secteur privé.
- xxix. Le secteur privé ougandais est dominé par le secteur informel dont la capacité à créer des emplois et de la richesse est limitée par divers facteurs. L'Ouganda figure dans le haut du classement en matière d'esprit d'entreprise dans le monde. Toutefois, malgré cette position, l'appui au secteur informel et aux petites entreprises reste limité et le secteur privé, composé en grande partie de MPME et d'entreprises du secteur informel, demeure faible. Le défi relatif au développement limité du secteur privé étouffe la croissance et limite la création d'emplois, en particulier pour les jeunes; il augmente aussi les inégalités et les problèmes connexes, y compris l'insécurité et les conflits. Pour y remédier, il est nécessaire d'adopter des programmes complets de développement du secteur privé qui contribuent à l'amélioration de l'accès au financement, au développement de l'entrepreneuriat, à la conformité du cadre de gouvernance d'entreprise de l'Ouganda aux normes internationales et à l'harmonisation des politiques, réglementations et mécanismes de règlements des différends avec les normes internationales relatives aux meilleures pratiques.
- xxx. La mission d'évaluation par les pairs a identifié et hiérarchisé les principaux défis liés au domaine thématique de la gouvernance d'entreprise et les a classés dans les quatre grands domaines ci-dessous :
- Une mauvaise réglementation et les tracasseries administratives;
 - Des mesures peu favorables à l'esprit d'entreprise et le taux de chômage extrêmement élevé;
 - Un accès insuffisant au financement pour les jeunes entreprises; et
 - Un faible niveau de reddition de compte et de conformité aux normes.
- xxxi. Le premier défi se rapporte à la réglementation des affaires et aux tracasseries administratives. Pour que les entreprises prennent la place de générateurs de richesses et moteurs de la création d'emplois qui leur revient, le cadre réglementaire joue un rôle essentiel. L'état de la fonction publique qui administre et applique ce cadre réglementaire détermine l'efficacité de la bureaucratie, le nombre de formalités administratives qui étouffent l'esprit d'entreprise et le niveau de coordination entre les différentes institutions. A cet égard, la loi sur les entreprises (2012), les lois contre la corruption, les autres lois et institutions sont à saluer même si leur application reste centralisée.
- xxxii. La MEP a constaté qu'alors que l'Ouganda figurait parmi les dix premiers réformateurs du monde des affaires dans le classement Doing Business 2016 de la Banque mondiale, il n'a pas été en mesure de maintenir le même rythme de réformes. C'est ainsi qu'il est passé de la 115e place en 2008 à la 122e en 2017-2018. Les facteurs responsables de cette contreperformance sont entre autres; l'insuffisance des infrastructures, le mauvais réseau routier et l'accès limité à l'électricité. La MEP a également relevé le problème de la prolifération des autorités et agences gouvernementales. Cette situation cause un potentiel manque de clarté, la duplication des efforts et le gaspillage des ressources. Le Panel recommande donc au gouvernement de procéder à une évaluation de l'architecture institutionnelle et de mettre en œuvre des réformes visant à simplifier le cadre institutionnel en consolidant éventuellement les organismes chargés de la gouvernance d'entreprise en Ouganda.
- xxxiii. Le deuxième défi concerne l'absence de mécanismes susceptibles d'appuyer la culture entrepreneuriale, qui est déjà louable dans le pays, et de contribuer à lutter contre le chômage. Comme indiqué ailleurs, le chômage des jeunes compromet sérieusement le développement durable de l'Ouganda. Même si ce pays est connu comme une «terre d'entrepreneurs» : il a été classé premier sur 73 pays par le Global Entrepreneurship Monitor (GEM) 2015 sur l'entrepreneuriat, il continue d'enregistrer un taux élevé d'abandon des affaires, soit 21 %. La MEP a constaté que parmi les principaux facteurs qui contribuent à cet état de choses figurent le manque de compétences et la médiocrité de l'innovation en matière de

produits. Le Panel recommande donc au gouvernement de mettre l'accent sur la promotion de la culture d'entreprise à travers la formation professionnelle et la mise en place d'un cadre réglementaire favorable aux entrepreneurs.

- xxxiv. Le troisième défi est relatif à l'accès au financement pour les jeunes entreprises. La MEP a fait observer que l'insuffisant accès au financement est l'une des principales faiblesses de l'écosystème entrepreneurial de l'Ouganda. Les taux d'intérêt sont prohibitifs, ce qui entrave la création de petites entreprises au moyen de prêts bancaires. Ce taux d'intérêt élevé conduit également, presque inévitablement, à d'importants volumes de prêts improductifs qui affectent la santé du secteur bancaire ougandais. Le Panel recommande donc une prompte mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière 2017-2022 dans cinq axes clés : améliorer le taux d'inclusion financière par la suppression des obstacles à l'accès aux services financiers; développer l'infrastructure de crédit; renforcer l'efficacité de l'infrastructure numérique; consolider et étendre les mécanismes officiels d'épargne, d'investissement et d'assurance; et habiliter et protéger les personnes ayant une capacité financière accrue. Le Panel recommande en outre au gouvernement d'envisager une révision de la réforme sur la réglementation des taux d'intérêt et d'étudier la possibilité d'introduire des plafonds pour les crédits bancaires supérieurs au taux indicatif de la Banque centrale (CBR).
- xxxv. Le quatrième défi est lié à la nécessité de promouvoir une culture de reddition de comptes et de respect des normes éthiques, des droits des travailleurs, des réglementations environnementales et des exigences de responsabilité sociale des entreprises. Ici, la préoccupation la plus générale concerne la culture du respect des lois et règlements nationaux dans le milieu des affaires, l'applicabilité du régime de responsabilité pour les transactions frauduleuses et les pratiques de corruption, la mise en œuvre de règlements visant à protéger les droits des travailleurs, les normes du secteur, etc. En outre, de nombreux acteurs de la société civile ougandaise estiment que les transactions entre les entreprises et les services de régulation sont marqués du sceau du secret, ce qui suscite des soupçons de complicité et de pratiques contraires à l'éthique de la part des fonctionnaires. Le Panel du MAEP recommande donc au Gouvernement d'entreprendre une évaluation exhaustive des dispositifs institutionnels, des mandats et des compétences des organismes publics chargés de la lutte contre la corruption, et de mettre en place et diffuser une stratégie qui engage la société dans la lutte contre la corruption.

5. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

- xxxvi. La discussion sur ce domaine thématique est fondée sur les principaux défis du développement socioéconomique auxquels l'Ouganda est actuellement confronté. L'Ouganda a fait des progrès significatifs dans ce domaine thématique depuis la précédente évaluation. Les plus notables sont la capacité et la volonté politique du gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques publiques nationales innovantes; une stratégie efficace de réduction de la pauvreté comme en témoigne la baisse du taux national de pauvreté de 56 % en 1992 à 19,7 % en 2012/13, bien que ce taux soit remonté à 27 %, selon l'enquête nationale sur les ménages ougandais pour l'exercice 2016/17. En outre, des progrès significatifs ont été accomplis dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- xxxvii. Néanmoins, le rapport d'autoévaluation du pays (RAEP 2017), les quatre différents rapports d'étape et la recherche de la MEP indiquent que certains défis sous-jacents persistent dans les efforts du pays en faveur du développement humain. Ces défis ont été identifiés, hiérarchisés et classés dans les six grandes catégories suivantes : (i) le développement des infrastructures; (ii) les régimes fonciers et conflits fonciers; (iii) la gestion durable de l'environnement et des ressources; (iv) une croissance démographique rapide; (v) le chômage des jeunes; et (vi) la gestion de la diversité.
- xxxviii. L'une des principales recommandations du REP 2008 était que le gouvernement de l'Ouganda "renforce les initiatives de partenariat public-privé (PPP) dans le développement de projets d'infrastructure spécifiques". Le gouvernement a donné suite à cette recommandation ainsi qu'à d'autres pertinentes recommandations relatives à l'infrastructure afin de jeter des bases solides pour sa croissance économique et son développement à long terme. Il a fait passer le nombre de routes goudronnées de 3 200 km en 2009 à 3 795 km en 2013-2014 ; il a élargi le programme d'électrification rurale, amélioré l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) de sorte que le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile est passé à 18 millions en 2016 ; et il a augmenté les investissements

- xxxix. dans l'agriculture grâce aux services nationaux de conseil agricole (NAADS).
 Toutefois, malgré cette démonstration d'engagement et de détermination, il faudra un certain temps à l'Ouganda pour avoir le type d'infrastructure dont il a besoin pour son développement durable. Des conditions similaires à celles de la période précédant l'évaluation de base du pays persistent dans les efforts socioéconomiques de l'Ouganda et sont encore saillantes. Par exemple, alors qu'avant 2008 l'infrastructure physique était médiocre et inadéquate en raison de la guerre, la situation actuelle présente une «lente accumulation d'infrastructures modernes», ce qui entrave la volonté de réduire le coût des transactions commerciales et le niveau de concurrence pour les investissements directs étrangers, tout comme la médiocrité des infrastructures a contribué à inhiber la stratégie de croissance économique du secteur privé d'alors.
- xl. Avec un taux de croissance démographique rapide d'environ 3 % par an avec plus de 70 % de la population pratiquant une agriculture de subsistance et vivant dans les zones rurales, les terres en Ouganda sont d'une importance cruciale et demeurent un sujet brûlant dans le discours politique et social. La terre n'est pas seulement une autre marchandise ou un moyen de subsistance en Ouganda. Les dimensions sociales, institutionnelles et politiques de la terre en font un atout différent de tous les autres. En effet, dans ce pays, la terre a été une source majeure de conflits et de dissensions sociales au fil des ans, en grande partie en raison de l'héritage colonial du pays et de la cohabitation actuelle entre divers systèmes de propriétés foncières qui vont du régime foncier coutumier, au système mailo, en passant par la pleine propriété et le bail. Cet état des choses rend les procédures d'enregistrement foncier longues, coûteuses et extrêmement centralisées, au problème de l'accaparement illégal des terres. Tout cela conduit à des conflits.
- xli. De même, le pays fait face à des problèmes de gestion durable des ressources et de l'environnement. L'Ouganda bénéficie de conditions météorologiques très riches en biodiversité, des sols fertiles, des ressources riches et inexploitées de minerais, de pétrole et de gaz, et propices au tourisme. Mais cette «perle de l'Afrique» est sérieusement menacée par la dégradation des terres et la déforestation due à une population en expansion rapide, à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations causées par le changement climatique et d'autres facteurs. Le gouvernement a lancé des projets spécifiques, tels que la police nationale de l'environnement, qui assure la protection et l'amélioration de l'environnement naturel et bâti. Néanmoins, les défis les plus graves, en particulier les changements climatiques, sont causés par des forces indépendantes de la volonté du gouvernement et du peuple ougandais.
- xlii. À ces défis s'ajoute une croissance démographique rapide due à un taux de fécondité élevé. La femme ougandaise typique donne naissance à une moyenne de près de sept enfants dans sa vie. À un moment donné, l'Ouganda affichait un taux de croissance démographique de 3,2 % par an, ce qui constituait le troisième taux de croissance démographique le plus élevé au monde. Aujourd'hui, environ 58,5 % de la population a moins de 19 ans, ce qui fait de l'Ouganda l'un des pays les plus jeunes du monde. Ce taux de croissance de la population est préoccupant, car, à ce rythme, cette population pourrait atteindre les 130 millions à l'horizon 2050.
- xliii. Le gouvernement prend des mesures pour remédier aux effets négatifs du taux de croissance démographique élevé. Cependant, non seulement cela prend du temps pour produire un résultat significatif, mais il existe aussi un clivage nord-sud, avec une plus grande concentration de la pauvreté dans le Nord que dans le Sud. Le Panel recommande donc que le Gouvernement continue de redoubler d'efforts pour combler le fossé entre le Nord et le Sud de manière systématique et durable.
- xliv. Considérant que plus de la moitié de la population ougandaise est âgée de moins de 19 ans, il n'est guère surprenant que le chômage des jeunes soit un sérieux défi pour le pays. Ce problème a été identifié par le REP 2008 comme une question clé de développement socioéconomique et le Gouvernement ougandais a été invité à le considérer comme une question prioritaire. Il a donc été recommandé qu'une politique nationale spécifique de la jeunesse soit conçue et mise en œuvre pour promouvoir l'emploi pour les jeunes. Alors que les rapports d'avancement et le RAEP 2017 ont indiqué des politiques et programmes pertinents adoptés par le gouvernement pour lutter contre cette menace, le chômage des jeunes augmente. En effet, le taux de chômage officiel des jeunes a atteint 83 %, ce qui représente un défi socioéconomique majeur pour l'Ouganda.

- xliv. Les facteurs comme les changements démographiques et les préférences éducatives, avec pour conséquence l'inadéquation croissante entre l'offre et la demande de main-d'œuvre ; la baisse des activités du secteur privé observée ces dernières années et la réduction des opportunités d'emploi dans le secteur public en raison de la privatisation de la plupart des entreprises publiques et d'une masse salariale exorbitante de l'État, ont tous contribué au taux élevé du chômage des jeunes.
- xlvi. En ce qui concerne la gestion de la diversité, l'Ouganda a réalisé des progrès notables en matière d'inégalité entre les genres depuis la dernière évaluation du pays. Les principales réalisations comprennent la discrimination positive en faveur de la représentation des femmes au Parlement et leur admission dans les établissements de formation tertiaire. Toutefois, nombre de lois existantes, en particulier celles concernant l'héritage, sont toujours discriminatoires à l'égard des femmes¹; la violence à l'égard des femmes et des filles se poursuit, etc. Le Panel recommande la révision des lois qui contiennent des dispositions discriminatoires et un suivi étroit de leur mise en œuvre pour s'assurer que les droits humains et légaux des femmes ne sont pas compromis par des préjugés culturels ou sexistes.
- xlvii. L'Ouganda a également démontré une longue tradition d'accueil et de réinstallation des réfugiés, ce qui lui a valu la reconnaissance de la communauté internationale. Le Gouvernement ougandais et les partenaires au développement ont consenti des efforts considérables en faveur de la promotion de l'emploi des personnes handicapées (PH). Toutefois, la situation et les conditions des populations marginalisées (minorités ethniques) sont en constante dégradation en raison de la concurrence accrue pour les ressources naturelles dans leurs régions, des effets du changement climatique (notamment la sécheresse) et de l'accélération de l'appauvrissement. Ces populations vivent dans des petites communautés, sont très peu représentées sur la scène politique, manquent d'accès aux services de base, sont plus pauvres que la population moyenne et sont menacées d'extinction. Le Panel recommande au Gouvernement de prendre en priorité des mesures appropriées pour prévenir ce danger.

6. PRATIQUES LOUABLES, QUESTIONS TRANSVERSALES ET CONCLUSION

Bonnes pratiques

- xlviii. La Mission d'évaluation pays (MEP) a relevé plusieurs politiques et pratiques louables en matière de gouvernance en Ouganda qui ont été retenues en raison de leur capacité avérée à pouvoir servir de source d'inspiration aux autres pays du MAEP confrontés aux mêmes défis.
- *Les services médico-légaux en faveur des victimes de violence à caractère sexiste* : il s'agit d'un programme ougandais ayant pour objet d'offrir aux victimes de violence à caractère sexiste (VCS) l'accès aux services juridiques, à la justice et à des recours. Ce programme réunit en un seul lieu les services médicaux et juridiques essentiels dont ont besoin les victimes de ce type de violence pour leur permettre de faire face à la situation de manière globale, durable et holistique. L'objectif est de rassembler tous les services essentiels nécessaires aux victimes de VCS comme le traitement médical, les conseils juridiques et le soutien psychosocial.
 - *La représentation des jeunes au parlement national* : L'article 78, section 2, de la Constitution de l'Ouganda de 1995 prévoit la représentation des groupes d'intérêts spéciaux (femmes, jeunes, travailleurs, armée et personnes handicapées). L'actuelle 10^e législature du Parlement Ougandais compte 5 représentants des jeunes. La représentation des jeunes permet à ceux-ci de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe législatif national.
 - *Le Guichet unique de l'Autorité ougandaise de l'investissement (OSC)* : C'est un service qui vise à accélérer le processus d'investissement en regroupant en son sein tous les aspects du processus de délivrance de permis d'exploitation et de constitution d'entreprise ainsi que toutes les questions connexes liées au respect des exigences réglementaires et de conformité, y compris les impôts, l'inscription au registre du commerce, l'immigration et les permis de travail, l'acquisition foncière et la vérification, ainsi que normes environnementales et les niveaux de certification requis. Ce mécanisme a permis d'assainir sensiblement le climat des affaires et d'améliorer le classement de l'Ouganda sur l'indice "Doing Business".
 - *L'approche de l'Ouganda en matière de gestion des ressources pétrolières* : L'Ouganda a

découvert des réserves commerciales de pétrole brut dès 2006, mais il n'a pas encore lancé sa production réelle. Pour essayer d'éviter la situation très souvent observée où l'exploitation pétrolière a un impact négatif sur les autres secteurs de l'économie, le Gouvernement ougandais a pris des mesures qui le distinguent de la plupart des autres pays riches en ressources. À titre d'exemple, il a décidé : (i) de construire une raffinerie afin d'augmenter la valeur ajoutée du pétrole plutôt que de l'exporter à l'état brut; (ii) de différer l'exploitation du pétrole jusqu'à la construction de ladite raffinerie; et (iii) d'affecter les recettes pétrolières uniquement au financement des projets de développement autres que les dépenses courantes. Comme le montre la récente conclusion d'un accord avec un consortium d'entreprises en vue de la construction d'une raffinerie, cette politique porte déjà ses fruits. D'autres pays africains ont beaucoup à apprendre de cette pratique.

- Le site Web *AskYourGov.org* permet au grand public d'obtenir des informations auprès des pouvoirs publics ougandais. Les services offerts par ce site Web sont prévus par la loi sur l'accès à l'information promulguée en 2005, ce qui, selon le RAEP de 2017, fait de l'Ouganda le premier pays africain à lancer une telle initiative.

L'intégration des réfugiés. En Ouganda, les réfugiés résidant en milieu rural ne vivent pas dans des camps. Au contraire, ils vivent dans des colonies et reçoivent des parcelles de terre à vocation agricole leur permettant de subvenir à leurs besoins et de mieux s'intégrer dans le pays d'accueil. Cette politique s'applique à tous les réfugiés, indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leur pays d'origine. Par conséquent, il n'est guère surprenant que l'Ouganda soit communément reconnu comme un modèle en matière de traitement des réfugiés.

Questions Transversales et conclusion générale

- xlix. Malgré les progrès remarquables accomplis dans les secteurs de la gouvernance et du développement socioéconomique depuis la première évaluation du MAEP menée en 2008, la MEP a constaté que l'Ouganda est confronté à des défis persistants et récurrents, qui touchent généralement aux quatre domaines thématiques du MAEP et constituent par conséquent des menaces potentielles contre le développement socioéconomique et durable de l'Ouganda, qui nécessite une approche globale. Les questions transversales identifiées par la MEP et qui revêtent une importance capitale pour l'Ouganda sont (i) la gestion de la diversité; (ii) le genre; (iii) la situation des services publics; (iv) la terre, et (v) le chômage des jeunes.
 - i. *La gestion de la diversité* demeure une question transversale majeure qui avait déjà été identifiée dans le REP de 2008. Les types de diversité pris en compte ici portent sur un éventail de thématiques à caractère identitaire, dont les minorités ethniques, les réfugiés, les groupes religieux, etc. En effet, les thématiques se rapportant au genre sont également prises en compte dans la gestion de la diversité, mais aux fins du présent rapport, nous avons décidé d'aborder la thématique du genre d'une manière distincte eu égard à son degré de gravité et à sa persistance en Ouganda, ainsi que la profondeur de ses racines dans la culture et les traditions d'un segment important de la société ougandaise. À l'issue de l'analyse, deux enseignements clés peuvent être tirés, à savoir : (i) la diversité en soi n'a jamais constitué une préoccupation, en Ouganda comme nulle part ailleurs; ce sont des politiciens malavisés qui en font généralement un problème lorsqu'ils veulent l'utiliser à des fins politiques; et (ii) ces problèmes peuvent devenir tôt ou tard une source de conflits, et des obstacles aux politiques démocratiques du pays s'ils ne sont pas réglés dans les meilleurs délais.
 - ii. *La question du genre*, comme indiqué précédemment, est une préoccupation majeure que l'on retrouve dans les quatre domaines thématiques. Elle met aux prises les préjugés culturels et les stéréotypes dégradants profondément ancrés avec les politiques et lois progressistes en faveur de l'égalité entre les sexes. En Ouganda, les politiques socioculturelles discriminatoires sont enracinées à tel point que parfois, on a l'impression qu'elles prennent le pas sur les dispositions clairement énoncées dans les lois du pays, au grand dam du programme de protection et de promotion des droits de la femme. Très souvent, ces préjugés culturels compromettent considérablement la promulgation de toute loi progressiste. Le projet de loi sur le mariage et le divorce soumis à l'examen du Parlement depuis des années en est une illustration éloquente. Pour sortir de l'impasse, il est primordial que les parties prenantes parviennent à un consensus sur la nécessité d'œuvrer au respect et à la protection de la dignité et des droits de propriété de la femme.

- ii. *La configuration du secteur public* demeure une préoccupation en Ouganda, comme cela avait été souligné dans le rapport d'évaluation de 2008. S'il est vrai que le problème concerne les services publics en général, il n'en demeure pas moins que l'impact se fait ressentir avec plus d'acuité au niveau des collectivités locales. Ces collectivités n'ont pas un pouvoir légal leur permettant de mobiliser leurs propres recettes, par conséquent l'accès aux ressources est fortement monopolisé par l'administration centrale. Dans une certaine mesure, la situation peu reluisante de la fonction publique dans sa globalité semble directement tributaire de la quantité de ressources disponibles dans le secteur. En effet, la centralisation de la mobilisation et de l'allocation des ressources constitue un frein à la mise en œuvre de la politique louable de l'Ouganda en matière d'offre décentralisée des services publics.
- iii. *La terre* est un sujet crucial et extrêmement délicat en Ouganda; elle est au cœur du développement socioéconomique de ce pays. La politique d'accès au droit foncier occupe une place importante dans la stratégie mise en œuvre par le gouvernement ougandais en vue de lutter contre la pauvreté et l'inégalité, d'attirer des investisseurs, de lutter contre le chômage et de promouvoir une urbanisation maîtrisée et durable. Une proportion conséquente des conflits et des affaires en instance auprès des tribunaux ougandais porte sur la propriété foncière. Si cette question est bien traitée, l'Ouganda pourra réaliser des progrès en matière de promotion de la paix et de la stabilité sociale.
- liv. *Le chômage des jeunes* constitue un défi de taille pour l'Ouganda. Compte tenu du fait que la plupart des diplômés ne trouvent pas d'emploi dans leur domaine de spécialisation et que le taux officiel de chômage des jeunes s'élève à 83 %, il est impératif pour le gouvernement et la société dans son ensemble d'adopter une stratégie de grande envergure pour remédier à ce défi colossal. Dans une certaine mesure, le chômage est accentué par l'inadéquation entre les compétences acquises auprès des institutions de l'enseignement supérieur et complémentaire, d'une part, et des compétences requises sur le marché de l'emploi, d'autre part. Pour inverser cette tendance, il conviendrait d'explorer le plus tôt possible l'option d'une réforme du système éducatif pour veiller à ce que les enseignements dispensés répondent à la demande sur le marché. L'acquisition de compétences pour les jeunes et la création d'emplois sont au cœur du programme qui vise à faire passer l'Ouganda d'une économie agraire pauvre, à une société moderne, prospère et regorgeant de travailleurs qualifiés en droite ligne de sa Vision pour l'horizon 2040. Il va sans dire que le gouvernement à lui seul ne peut accomplir cette vision et que l'implication du secteur privé et des organisations de la société civile est tout aussi primordiale. Mais, en fin de compte, cette mobilisation ne peut résoudre à elle seule le problème et l'Ouganda devrait envisager l'adoption de mesures plus radicales.
- iv. Enfin, lors de la réalisation de l'évaluation et de la préparation du présent rapport, le Panel a accordé une attention particulière à la liste des «goulets d'étranglement auxquels se heurte l'Afrique.» Ceux-ci ont été présentés par S.E.M le président Yoweri Museveni lors de deux réunions du forum AEP tenues à Johannesburg en juin 2015 et à Nairobi en août 2016. La plupart de ces goulets d'étranglement sont de nature transversale. Ils sont examinés dans le présent rapport de la manière suivante :
1. *La désorientation idéologique* ; examiné au point «Gestion de la diversité» des Chapitres 2, 5 et 6;
 2. *L'interférence dans le secteur privé* ; examiné au point «Situation du service public : environnement des affaires» du Chapitre 4;
 3. *Le sous-développement des infrastructures* ; examiné au point «Infrastructures» du Chapitre 5;
 4. *Des États faibles, en particulier des institutions faibles* telles que l'armée, la police, etc. ; examiné au point «La situation des services publics» du Chapitre 2;
 5. *Des marchés fragmentés, accès et expansion des marchés* ; examiné sous le même sous-titre au Chapitre 3 et au point «Situation du service public : environnement des affaires» du Chapitre 4;
 6. *La sous-industrialisation et la faible valeur ajoutée* ; examiné en rapport avec la politique industrielle au point «Des marchés fragmentés, accès au marché et expansion» du Chapitre 3;
 7. *Le sous-développement des ressources humaines* ; examiné en rapport avec l'éducation pour l'emploi dans la section «Chômage des jeunes» du Chapitre 4;
 8. *Le sous-développement de l'agriculture* ; examiné en rapport avec l'ajout de valeur et la diversification des exportations, au point «Des marchés fragmentés, accès au marché et

- expansion*» du Chapitre 3];
9. *Le sous-développement du secteur des services* ; examiné en rapport avec l'ajout de valeur et la diversification des exportations, au point «Des marchés fragmentés, accès au marché et expansion» du Chapitre 3];
 10. *Les attaques contre la démocratie et la gouvernance* ; examiné au point «Compétition démocratique pour l'accès au pouvoir» et «Pouvoir exécutif dominant» du Chapitre 2];
 11. *Un service civil non réactif* ; examiné au point «Situation des services publics» du Chapitre 2];
 12. *La mobilisation des ressources domestiques* ; examiné au point «Mobilisation des ressources intérieures» du Chapitre 3 ; et
 13. *Les inégalités structurelles dans l'accès aux opportunités* ; examiné au point «Gestion de la diversité» des Chapitres 2, 5 et 6];
- lvi. Le Panel salue les efforts déployés et les progrès enregistrés par le gouvernement ougandais en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de la Vision Ouganda 2040, qui propose un plan et un cadre de développement national qui vise à faire passer l'Ouganda d'un pays à faible revenu à un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, compétitif, à l'horizon 2040. La Vision Ouganda 2040 naît de la nécessité de développer les principes fondamentaux de l'économie ougandaise, dont la plupart constituent des freins au développement, et reconnaît les opportunités qui se présentent à l'Ouganda comme le développement du secteur pétrolier et gazier, le tourisme, les ressources minières, l'abondance de la main-d'œuvre, la situation géographique et le renforcement des opportunités de commerce, les ressources en eau, l'industrialisation et l'agriculture.
- lvii. L'Ouganda est déjà engagé sur le front du débat portant sur l'approche visant à éliminer une fois pour toutes les goulets d'étranglement qui freinent le développement de l'Afrique. À présent, l'Ouganda doit s'appuyer sur ses forces et jouer les premiers rôles dans l'élimination de ces goulets d'étranglement au plan national afin de prêcher par l'exemple sur la scène africaine. Pour ce faire, il convient d'instaurer un leadership transformationnel déterminé, inflexible et éclairé à tous les niveaux de la société. Un tel leadership existe en Ouganda et le Panel ne doute point que le pays mettra judicieusement ce leadership à profit et dans toute la mesure appropriée conformément à son projet de bâtir une société paisible et prospère.



L'Équipe d'Évaluation Pays du Secrétariat du MAEP



RÉPUBLIQUE D'OUGANDA

FAITS MARQUANTS DU DEUXIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION PAYS À
DISCUTER LORS DU 27^{ÈME} SOMMET DU FORUM DU MAEP

ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE : JANVIER 2018

